

K.Théob./

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA.

Astrida, le 4 janvier 1961

N°56/Ens.2.



Monsieur le Préfet des Etudes
de l'Athénée Royal
à
U S U M B U R A.-
=====

Monsieur le Préfet,

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que les revenus annuels en argent frais du nommé GAKWARE, père de l'élève GATERA Pierre, peuvent être estimés à 14.500 Fr.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet,
l'assurance de ma considération très distinguée.-

Pour l'Administrateur de Territoire,
L'Administrateur Territorial Assistant,
A. BIER.

[Handwritten signature]